



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/151

**MODIFIANT L'ARRETE DU 7 JANVIER 2016
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE,
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL
DE LA REGION GRAND EST**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134 – 6 ;
- VU** le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU** le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin, à compter du 1er janvier 2016 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2016 relatif à la composition du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;
- VU** le courrier du 6 janvier 2017 par lequel l'association ATMO Grand Est désigne M. Guy BERGÉ en tant que son représentant au sein du 3^{ème} collège du CESER Grand Est ;
- VU** le courrier du Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du 13 janvier 2017 relatif à l'assiduité des membres de l'assemblée durant l'année 2016 et la proposition du Bureau d'engager la procédure de démission d'office à l'encontre des membres s'étant absentes à plus de la moitié des séances au cours de cette période ;
- VU** le courrier du 8 février 2017 par lequel l'Union professionnelle artisanale régionale (UPA) de la région Grand Est désigne M. Paul HENRY en tant que son représentant au sein du 1^{er} collège du CESER Grand Est ;

CONSIDERANT les absences non-motivées, à plus de la moitié des séances, constatées, pour l'année 2016, par le Bureau du CESER Grand Est des conseillers suivants : Mme Nathalie BEUZART, Mme M. Julien CHARPENTIER, Christine CLEMENT, M. Eric HASSAN, Mme Angélique GOGLIN, Mme Sylvana LAMBERT ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : Sont déclarés démissionnaires d'office du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Grand Est les membres suivants :

- Mme Nathalie BEUZART,
- M. Julien CHARPENTIER,
- Mme Christine CLEMENT,
- Mme Angélique GOGLIN,
- M. Eric HASSAN,
- Mme Sylvana LAMBERT.

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2016 relatif à la composition du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, est modifié comme suit :

1er COLLEGE : Entreprises et activités professionnelles non salariées

Pour la Champagne-Ardenne (25 représentants désignés) :

Par le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)	4	- M. Jean Pierre GUERIN - M. Lionel VUIBERT - 1 siège vacant - 1 siège vacant
Par l'Union professionnelle artisanale régionale (UPA)	3	- M. Paul HENRY - M. Christian BLANCKAERT - M. Jean Louis MOUTON

Pour la Lorraine (31 représentants désignés) :

Pour l'Agriculture	5	- M. Gérard RENOUARD, au titre de la Chambre Régionale d'Agriculture - M. Jérôme MATHIEU, au titre de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) - M. Sylvain FRANZ, au titre de l'accord entre la Confédération paysanne de Lorraine et la Coordination rurale lorraine - M. François GODINOT, pour le secteur forêt-bois au titre de l'accord entre l'Union Forestière de l'Est et GIPEBLOR - 1 siège vacant , au titre du Comité régional des Jeunes Agriculteurs
--------------------	---	--

Pour le MEDEF Lorraine	7	1 siège vacant , au titre du MEDEF - Mme Françoise ROSIN-PIERREL au titre du MEDEF - Mme Isabelle LEG, au titre de la Fédération française du bâtiment de Lorraine - M. Patrice HALTEBOURG, au titre de la Fédération régionale des Travaux publics - M. Gilles SCHAFF, au titre de l'Union des Industries chimiques - M. Jean ARNOULD, au titre de l'Union des industries mécaniques et minières - M. Jean-Marie BENOIT, au titre du CNPA de Lorraine
------------------------	---	---

3ème COLLEGE : Organismes et associations qui participent à la vie collective de la région

Pour la Lorraine (31 représentants désignés) :

ORGANISMES	NBRE DE SIEGES	NOM ET QUALITE DES REPRESENTANTS
<i>Pour la qualité de l'air</i>		
Pour l'Association ATMO Grand Est	1	- M. Guy BERGÉ

ARTICLE 3 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2016 relatif à liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Alsace - Champagne-Ardenne – Lorraine, le nombre de leurs représentants et les modalités particulières de leur désignation, est modifié comme suit :

« ARTICLE 4 :

Dans le quatrième collège, sont nommés au titre des personnalités qualifiées :

Pour l'Alsace :

Mme Béatrice HESS
Mme Lamia IDIR
Mme Christelle PELKA

Pour la Champagne-Ardenne :

Mme Danielle POTOCKI-MALICET
Mme Laura SAMMUT-FARADONI
Mme Pascale VATEL

Pour la Lorraine :

Mme Naïma CHABRIDON-HASSANI
Mme Christine BERTRAND
M. Michael POIROT
1 siège à pourvoir »

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 10 avril 2017

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégalion
~~Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes~~

Jacques GARAU